

PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL du MERCREDI 15 JUILLET 2020

SESSION ORDINAIRE

Le Conseil Municipal de la commune de Ceyrat, dûment convoqué, s'est réuni le MERCREDI 15 JUILLET 2020 en session ordinaire, à l'Espace Culture et Congrès, sous la présidence de Mme Anne-Marie PICARD, Maire.

- Contrôle des présents, vérification des pouvoirs, quorum atteint

- Désignation du Secrétaire de séance : Stéphane MARSAT. Vote unanime.

PRESENTS : Mme PICARD, M. EGLI, Mmes TRAMOND, MARTIN, M. ORSINI, Mme ANTONY, M. SERGENT, Mmes SEGUIN, DUCHAINE, M. RAPOPORT, Mme CRETE, M. DAUTRAIX, Mmes REGNAT, JAILLET, MM. GRENET, VEBRET, POUZET, Mme PIREYRE, M. FRIAUD, Mmes BATISSE, DE CARVALHO, MM. JANIN, MARSAT, Mme BON, MM. ARBRE, BLETY, Mme FERARD

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : MM. PICHON, MASSELOT

Date de convocation : 09 juillet 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 27

NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 29

Mme PICARD ouvre la séance.

Elle accueille Mme FERARD qui remplacera Mme LAIR, démissionnaire en date du 09 juillet 2020. Elle lui souhaite la bienvenue au sein de l'équipe municipale.

Mme FERARD espère être constructive mais aussi être un contre-pouvoir comme tous les membres de l'équipe. Elle sera vigilante dans l'intérêt des ceyratois pour faire des propositions dans l'intérêt de tous et sera à l'écoute avant tout. Elle espère un état d'esprit qui ira vers le futur et non tourné vers le passé. Cette campagne électorale a été difficile pour tout le monde.

MME PICARD n'en attend pas moins de leur part.

Mme FERARD félicite Mme PICARD.

Mme PICARD la remercie et ne doute pas que tout se passera bien

Mme PICARD informe qu'elle n'a toujours pas reçu la démission de M. MASSELOT.

Mme BON précise que le public doit se taire lors de la séance du Conseil municipal, et demande à Mme le Maire de faire respecter ce devoir.

Mme PICARD explique qu'il s'agit du premier Conseil municipal que tout le monde a bien compris la nécessité de se taire bien qu'étant heureux de se retrouver ce que l'on peut comprendre. Comme l'assemblée connaît les règles, ses membres vont se taire.

Elle fait l'appel, le quorum est atteint. Elle précise que jusqu'au 30 août nous sommes en urgence sanitaire et qu'il faut 1/3 des membres (10 membres du Conseil).

L'ordre du jour est assez chargé et comprend essentiellement des désignations et des représentations. Aussi elle propose que pour toutes les délibérations qui ne nécessitent pas obligatoirement un vote à bulletin secret, il soit procédé à un vote à main levée. Elle demande si tout le monde est d'accord. Il n'y a pas d'objection.

En revanche nous ferons comme pour le Conseil précédent, pour le vote qui se déroule à bulletin secret (les deux derniers points), une urne sera installée au centre. Elle demande que lui soit remise une liste de personnes qui seront candidates d'une part pour le CCAS et d'autre part la CAO et la commission DSP.

Elle demande si tout le monde est d'accord, il n'y a pas d'objection.

A ADMINISTRATION GENERALE

- 1) Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations accordées par le Conseil municipal.

Mme PICARD rapporte.

Elle précise qu'un bon nombre de décisions ont été prises et qu'elles posent un certain nombre d'interrogation. Aussi elle souhaite poser un certain nombre de questions.

Elle demande une explication concernant la commission ad'hoc. Elle sait ce qu'est une commission d'appel d'offres mais elle ne comprend pas ce que signifie la commission ad'hoc.

M. ARBRE répond qu'il y a erreur sur le mot et qu'il s'agit simplement d'une commission d'appel d'offres.

Mme PICARD demande pourquoi Mme MARTIN n'a pas été conviée à cette commission puisqu'elle était conseillère municipale et adjointe.

M. ARBRE répond que Mme MARTIN n'avait plus la délégation aux finances.

Mme PICARD réplique qu'elle faisait toujours partie de la commission d'appel d'offres. Il en est de même pour Mme BATISSE, qui aurait pu être appelée.

M. ARBRE précise que Mme BATISSE était suppléante.

Mme PICARD cela pose un autre problème dans le cadre de ces délégations, le Maire devait informer par tous moyens (électroniques,...) l'ensemble des conseillers municipaux (opposition comprise). Cela n'a pas été fait d'où sa vigilance et son inquiétude sur la réalité de ces dépenses.

M. ARBRE répond que tous les documents sont en mairie. Il précise que le moins disant a systématiquement été choisi.

Mme PICARD parle d'une manière générale, et fait remarquer que certaines règles n'ont pas été respectées. Elle demande qui veut intervenir.

M. EGLI intervient sur cette somme importante de 1 178 369 € HT correspondant aux travaux d'extension et de restructuration à l'école élémentaire de Boisséjour. Il expose que certes nous sommes dans une période exceptionnelle avec la crise sanitaire mais il y a des maires en France, quand ils ont eu à prendre des décisions pour des sommes beaucoup moins importantes, qui ont informé tous les conseillers municipaux opposition ou majorité. Cela n'a pas été le cas à Ceyrat et il le déplore, il n'est d'ailleurs pas le seul. Bien évidemment il est difficile d'être contre la réalisation de travaux dans les écoles. Nous ne pouvions pas nous réunir mais une information par mail aurait été la bienvenue.

M. EGLI se pose une question concernant les 6 thermomètres thermiques qui ont été commandés pour une somme de 6600 €, à savoir si plusieurs sociétés ont été contactées ? Il s'agit d'un certain coût et souhaiterait avoir quelques informations.

Mme BON indique que ce sont des thermomètres sans contact infrarouges et ce ne sont pas les thermomètres à 50 € que l'on ne trouve pas dans le commerce. Plusieurs sociétés ont fait des propositions. Ceux-ci ont été choisis car ils étaient les plus fiables (4 dans les écoles, 1 au CLSH et 1 à l'Ehpad). Ils avaient le conseil du Professeur BETOU au CHU qui est venu en personne et qui a fait partie du travail de choix et d'information. Tout le personnel de l'Ehpad devait prendre sa température le matin, en cours de journée et le soir. La prise de température était plus rapide, ce qui explique le choix de ce type de thermomètre.

Mme JAILLET connaît ces thermomètres, les utilise. Elle s'est renseignée juste avant de venir chez MEDICADOM pour savoir le prix actuel des thermomètres en question. MEDICADOM ne peut pas les acheter car ils sont vendus trop chers à leur goût = 80 €. Les prix se situent entre 25 et 75 € (le top du top).

Mme PICARD demande ce que ces thermomètres ont d'extraordinaire pour valoir aussi cher.

Mme JAILLET indique que celui qu'elle a acheté coûtait 60 €.

Mme BON explique qu'il n'était pas facile de trouver à ce moment-là, vu la conjoncture des thermomètres. Les commerces avaient été dépouillés. Les thermomètres choisis ont une fiabilité au 100^{ème} de degré et vu l'utilisation journalière qui en était faite, il était important de viser la fiabilité et la durée dans le temps.

M. ARBRE ajoute qu'ils ont des mémoires.

Mme PICARD espère qu'ils aient des qualités vu la différence de prix. Il faut rester vigilant.

M. EGLI précise que tous les ceyratois ont été destinataires d'un livret d'information sur la situation sanitaire. Nous apprenons que ces 3 livrets d'information édités par la société Arverni, (sté ceyratoise) ont un coût de 2800 €. Le fait d'informer les ceyratois de manière constante ne lui pose pas de problème particulier car il fallait rassurer les familles ceyratoises sur une crise inédite. Par contre il a été gêné par la première page car lorsque l'on est un maire sortant en campagne, il existe des règles à respecter, une loi qui s'applique à tous les candidats. Il n'était pas de bon ton de signer l'édito avec sa photo. M. EGLI indique l'avoir précisé à l'ancien Maire. Il trouve que c'est utiliser les moyens de la collectivité pour se faire réélire et c'est inadmissible.

Mme BON répond qu'il s'agit là d'une appréciation toute personnelle.

Mme PICARD ajoute que l'on ne se met pas en scène avec les fonds publics. Au vu de toutes ces dépenses, ils se posent un bon nombre d'interrogations et ils resteront vigilants. Des observations seront faites à titre conservatoire. Elle pense qu'il est normal que le public soit informé, surtout du prix de certaines choses.

2) Constitution d'une commission ad'hoc « Règlement intérieur ». **Adopté à l'unanimité**

Mme PICARD rapporte.

M. ORSINI donne lecture.

Vote à main levée pour la constitution de cette liste.

3) Constitution des commissions municipales. **La majorité approuve (3 contre : Mme BON, M. ARBRE, pouvoir de M. MASSELOT – 2 abstentions : Mme FERARD, M. BLETY)**

Mme PICARD rapporte.

Elle précise que ces commissions sont de la compétence exclusive du Conseil municipal. Dans le règlement intérieur qui sera modifié dans un délai de 6 mois, il est noté 6 commissions mais ils ont décidé de faire 5 commissions. Auparavant il y en avait 7 mais ils se sont rendus compte que le règlement intérieur n'avait pas été changé puisque qu'on parlait toujours de 6

commissions. Si tout le monde en est d'accord, cette modification sera apportée à la rédaction. Mme PICARD rappelle la composition de ces commissions, qui sera de 8 membres dont 7 issus de la majorité et 1 de l'opposition. Il s'agit de l'application de la règle à la proportionnelle. Ce sera plus facile et plus compréhensible pour tout le monde d'où l'harmonisation de ces commissions à 8 membres.

Commission Finances : Annie MARTIN – Nicole CRETE – Gérard POUZET – Jean-Claude RAPOPORT – SERGENT Julien – JANIN Anthony – FRIAUD Laurent – BLETY Philippe

Commission Administration générale - Commerce - Alimentation : EGLI Eric – ANTONY Dominique – DAUTRAIX Jacques – JAILLET Isabelle – MARTIN Annie – REGNAT Viviane – SEGUIN Julia – MASSELOT Laurent

Commission Solidarités : ORSINI Jean-Charles – BATISSE Valérie – DUCHAINE MARTINE – JAILLET Isabelle – POUZET Gérard – TRAMOND Emilie – DE CARVALHO Manuela – BON Marie-Christine

Commission Urbanisme- Environnement – Patrimoine – Assainissement – Voirie – Eau : PICHON Jean – BATISSE Valérie – GRENET Daniel – JANIN Anthony – MARSAT Stéphane – PIREYRE Patricia – SERGENT Julien – ARBRE Gilles

Commission Culture – Communication – Tourisme – Vie associative – Education – Jeunesse : VEBRET Joseph – ANTONY Dominique – CRETE Nicole – DAUTRAIX Jacques – DE CARVALHO Manuela – DUCHAINE Martine – TRAMOND Emilie – FERARD Nathalie

4) Délégations du conseil municipal au Maire. **La majorité approuve (5 abstentions : Mme BON, M. ARBRE, pouvoir de M. MASSELOT, Mme FERARD, M. BLETY)**

Mme PICARD rapporte.

Il s'agit d'un modèle de délégations qui se fait dans toute la France et commun à toutes les communes. C'était le cas pour l'ancienne majorité. Cette délégation de compétences au Maire est indispensable au fonctionnement de la collectivité et notamment à sa réactivité. C'est une très bonne chose car si nous devons convoquer à chaque fois le Conseil et les commissions, ce serait très lourd pour la collectivité. Cela existait du temps de M. BROCHET et de M. MASSELOT. Afin de rassurer les membres de l'opposition qui étaient présents, Mme PICARD précise qu'à priori rien n'a été changé. Nous avons gardé toutes les 24 délégations, qui sont extrêmement encadrées et délimitées par la loi (article L 2122-22 dont on entend parler depuis

la crise sanitaire), c'est toujours ce texte qui régit la vie des collectivités et qui fixe l'étendue des délégations. Il permet également d'aller au plus vite, il est intéressant dans la mesure où nous avons pris des décisions. Mme PICARD note que M. MASSELOT n'a pas trop respecté le règlement, surtout l'ordonnance mais néanmoins l'objectif de ces délégations est d'aller au plus vite. Bien entendu elles ne sont pas figées, elles peuvent évoluer pendant le mandat.

5) Correspondant défense -désignation. **La majorité approuve (2 abstentions : M. ARBRE, pouvoir de M. MASSELOT)**

Mme PICARD rapporte.

M. Gérard POUZET est désigné.

6) Correspondant Sécurité routière - désignation. **Adopté à l'unanimité**

Mme PICARD rapporte.

M. Stéphane MARSAT est désigné.

7) Représentation de la collectivité dans les instances communales.

Mme PICARD rapporte.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à la majorité (3 abstentions : Mme BON, M. ARBRE, pouvoir de M. MASSELOT) de :

- DESIGNER les représentants au comité de gestion de la Caisse des écoles :
Laurent FRIAUD – Annie MARTIN – Julia SEGUIN

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, propose à la majorité (3 abstentions : Mme BON, M. ARBRE, pouvoir de M. MASSELOT) de :

- PROPOSER à Mme le Maire les représentants suivants pour la Commission communale d'accessibilité :
Titulaires : Valérie BATISSE – Anthony JANIN – Stéphane MARSAT – Jean-Charles ORSINI
Suppléants : Nicole CRETE – Laurent FRIAUD – Martine DUCHAINE – Isabelle JAILLET

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, propose à la majorité (4 abstentions : Mme BON, M. ARBRE, pouvoir de M. MASSELOT, M. BLETY) de :

- PROPOSER à Mme le Maire les représentants suivants pour le Comité technique commun et le Comité d'Hygiène Sécurité et des Conditions de Travail :
Titulaires : Annie MARTIN – Jean-Charles ORSINI – Jean PICHON
Suppléants : Dominique ANTONY – Eric EGLI – Laurent FRIAUD

8) Représentation de la collectivité dans les instances et organismes externes. **La majorité approuve (2 abstentions : M. ARBRE, pouvoir de M. MASSELOT)**

Mme PICARD rapporte.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à la majorité (2 abstentions : M. ARBRE et pouvoir de M. MASSELOT) de :

- DESIGNER les représentants en son sein pour chaque organisme précité ci-dessous :

Organisme	Nombre de représentants
Syndicat intercommunal Ceyrat avec Saint-Genès-Champanelle SICAS	<u>2 titulaires</u> : Annie MARTIN Joseph VEBRET <u>2 suppléants</u> : Dominique ANTONY Nicole CRETE
Services soins infirmiers à domicile - Syndicat intercommunal SSIAD	<u>4 titulaires</u> : Valérie BATISSE Isabelle JAILLET Jean-Charles ORSINI Viviane REGNAT
Syndicat intercommunal d'électricité et de gaz du Puy-de-Dôme SIEG	<u>2 titulaires</u> : Anne-Marie PICARD Eric EGLI <u>2 suppléants</u> : Anthony JANIN Jean PICHON
Parc régional naturel des Volcans d'Auvergne	<u>1 titulaire</u> : Jean PICHON <u>1 suppléant</u> : Patricia PIREYRE
Collège Henri Pourrat Conseil d'administration	<u>1 titulaire</u> : Emilie TRAMOND <u>1 suppléant</u> : Manuela DE CARVLHO
Association Gérontaonomie du territoire Clermont Auvergne Métropole (ex CLIC)	<u>1 titulaire</u> : Jean-Charles ORSINI <u>1 suppléant</u> : Valérie BATISSE
Association H2O Ceyrat Burkina Faso	<u>1 titulaire</u> : Martine DUCHAINE <u>1 suppléant</u> : Annie MARTIN
Comité de jumelage Allemand	<u>2 titulaires</u> : Jacques DAUTRAIX Martine DUCHAINE <u>2 suppléants</u> : Valérie BATISSE Eric EGLI

Organisme	Nombre de représentants
Comité de jumelage Anglais	<u>2 titulaires</u> : Eric EGLI Jean-Claude RAPOPORT <u>2 suppléants</u> : Valérie BATISSE Jacques DAUTRAIX
Comité de jumelage Italien	<u>2 titulaires</u> : Jean-Claude RAPOPORT Viviane REGNAT <u>2 suppléants</u> : Dominique ANTONY Nicole CRETE
Comité de jumelage Roumain	<u>2 titulaires</u> : Dominique ANTONY Martine DUCHAINE <u>2 suppléants</u> : Manuela DE CARVALHO Viviane REGNAT
Office municipal des sports OMS	<u>4 titulaires</u> : Jacques DAUTRAIX Eric EGLI Gérard POUZET Jean-Claude RAPOPORT
Association départementale des communes forestières	<u>1 titulaire</u> : Jean PICHON <u>1 suppléant</u> : Patricia PIREYRE

Mme FERARD s'interroge sur le fait de retrouver seulement une partie des associations et non l'ensemble de celles-ci. Il s'agit d'une question de compréhension, à savoir pourquoi il n'y a pas de désignation pour toutes les associations.

Mme PICARD répond qu'il s'agit de la compétence du Conseil municipal. On doit nommer certaines personnes. Pour d'autres, cela se fait au sein de leur conseil d'administration. Elle précise n'avoir rien changé.

Mme BON pense à une association qui lorsqu'elle a été créée (il y a 2 ou 3 mandats) avec l'aide de la commune. Elle avait son siège social à la commune, les autres associations qui par la suite avaient leur siège social à la commune l'ont changé et l'ont mis à l'ECC sauf celle-ci et Mme BON s'était alors interrogée.

Mme PICARD répond qu'ils se sont interrogés aussi et ont décidé de laisser les choses en l'état constatant que cela fonctionnait plutôt bien. Néanmoins nous pouvons réfléchir à une autre formule et prendre le temps de la réflexion.

9) Fixation du nombre de sièges au CCAS et élection des membres. **Adopté à l'unanimité**

Mme PICARD rapporte.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

➤ FIXER à 16 le nombre d'administrateurs du CCAS, non compris Madame le Maire présidente de droit, soit 8 membres élus au sein du conseil municipal et 8 membres nommés par arrêté du maire.

10) Election des membres de la Commission d'appel d'offres. **Adopté à l'unanimité**

Mme PICARD rapporte.

La liste majoritaire obtient 4 sièges (titulaires et leurs suppléants), la liste minoritaire, 1 siège. Sont élus membres de la Commission d'appel d'offres les conseillers suivants :

Titulaires :

- Daniel GRENET
- Anthony JANIN
- Jean PICHON
- Jean-Claude RAPOPORT
- Philippe BLETY

Suppléants :

- Eric EGLI
- Martine DUCHAINE
- Jean-Charles ORSINI
- Julien SERGENT
- Gilles ARBRE

11) Election des membres de la Commission DSP. **Adopté à l'unanimité**

Mme PICARD rapporte.

La liste majoritaire obtient 4 sièges (titulaires et leurs suppléants), la liste minoritaire, 1 siège. Sont élus membres de la Commission d'appel d'offres les conseillers suivants :

Titulaires :

- Daniel GRENET
- Anthony JANIN
- Jean PICHON
- Jean-Claude RAPOPORT
- Philippe BLETY

Suppléants :

- Eric EGLI
- Martine DUCHAINE
- Jean-Charles ORSINI
- Julien SERGENT
- Gilles ARBRE

QUESTIONS DIVERSES